

AVIS PUBLIC

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du 7 avril 2008 2007, le conseil de l'arrondissement a adopté le *Règlement modifiant le Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets* (AO-70). Ce règlement a principalement pour objet de modifier le *Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets* afin d'interdire que des contenants et des sacs à ordures soient lancés.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ à Outremont, ce vingt-quatrième jour du mois d'avril de l'an deux mille huit.

Le secrétaire de l'arrondissement,

Me Marie-France PAQUET

